

*Meyrals,*

*Le 29 octobre 2021,*

Il est créé et constitué par Monsieur Patrick POUJOL, sur la parcelle à lui attribué cadastrée à MEYRALS, section A N°1310, et N°1309 et, au profit de la parcelle section A N°1298 attribuée à Mesdames LANGLADE Raymonde, Pascale et Catherine.

UNE SERVITUDE PERPETUELLE DE PASSAGE qui s'exercera en tous temps et saisons et par tous moyens, sur une largeur de cinq mètres à prendre en limite sud des parcelles constituant le fonds servant.

L'entretien sera supporté par les utilisateurs au prorata de leur utilisation.

Il est expressément convenu entre propriétaires du fonds servant et du fonds dominant, qu'il ne pourra être mis obstacle à l'utilisation de ce passage par les propriétaires de parcelles voisines qui aurait droit de désenclavement.

FONDS SERVANT : MEYRALS SECTION A N°1310 et 1309

FONDS DOMINANT : MEYRALS SECTION A N°1298

Fait pour faire valoir ce que de droit,

M. POUJOL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. POUJOL', written over a faint, illegible stamp or mark.